



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 369-24

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté lors de la séance publique tenue le 21 février 2024, le Règlement numéro 369-24, intitulé « Règlement de concordance numéro 369-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 278-07-13 et ses amendements afin de se conformer au règlement 146-16 modifiant le SADR de la MRC de L'Assomption ».

La MRC de L'Assomption a émis un certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé le 27 février 2024.

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il est entré en vigueur le 29 février 2024.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 29 février 2024

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE